

Note de synthèse

Compte administratif 2023 du budget principal et des budgets annexes

COMMUNE NOUVELLE DE BRANTÔME EN PERIGORD



Présenté à l'assemblée délibérante le 12 mars 2024

SOMMAIRE

Définitions

CHAPITRE 1 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes réelles d'investissement

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

3. Résultats de l'exercice

CHAPITRE 2 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes réelles d'investissement

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

3. Résultats de l'exercice

CHAPITRE 3 : BUDGET ANNEXE VENTE ENERGIES

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes réelles d'investissement

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

3. Résultats de l'exercice

CHAPITRE 4 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LAPOUGE

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes réelles d'investissement

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

3. Résultats de l'exercice

Définitions

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la commune sur l'exercice. Il est conforme au compte de gestion dressé par le comptable public.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre aux attentes quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Le compte administratif de la commune est établi en section de fonctionnement et section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses.

Le compte administratif de la commune est arrêté par le maire.

Pour mémoire, lorsque le budget est adopté, celui-ci tient compte d'un certain nombre de règles :

- Les crédits sont votés par chapitre, le conseil municipal de Brantôme en Périgord ayant décidé de ne pas l'approuver par article.

- Le budget de la ville de Brantôme en Périgord est voté par nature. Il comporte une présentation fonctionnelle.

La nomenclature par nature et la nomenclature par fonction ainsi que la présentation des documents budgétaires sont fixées par voie réglementaire.

Le compte administratif est établi en conformité avec le compte de gestion établi par le trésorier municipal.

Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local ;

Les documents budgétaires de la commune répondent aux règles de :

- L'instruction ministérielle M57 pour le budget principal COMMUNE et le budgets annexe Lotissement Lapouge ;
- L'instruction ministérielle M4 pour le budget annexe Vente énergies ;
- L'instruction ministérielle M49 pour le budget annexe du service assainissement collectif.

Brantôme en Périgord :

Le budget principal 2023 voté le 5 avril 2023 s'élevait à 3 984 795,00 € en section de fonctionnement et à 3 930 491,87 € en section d'investissement.

Quatre décisions modificatives sont venues abonder la section fonctionnement pour 5 745,00 € € et la section d'investissement pour 262 425 € portant ainsi les montants prévisionnels du budget principal à 3 990 540 € en section de fonctionnement et 4 192 916,87 € en section d'investissement.

Quelques données issues de la fiche DGF 2023 :

La population totale est établie à 3762 personnes pour 2023.

Potentiel fiscal 4 taxes : 3 087 136 €

Potentiel fiscal 4 taxes par habitant : 742,100000 €

Potentiel financier : 3 633 417 €

Potentiel financier 4 taxes par habitant : 873,417548 €

La commission finances a pris connaissance des comptes administratifs de la commune le 27 février 2024

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2023 ainsi que ceux des années précédentes afin de voir l'évolution de la santé financière de la commune.

CHAPITRE 1 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

1. Section de fonctionnement

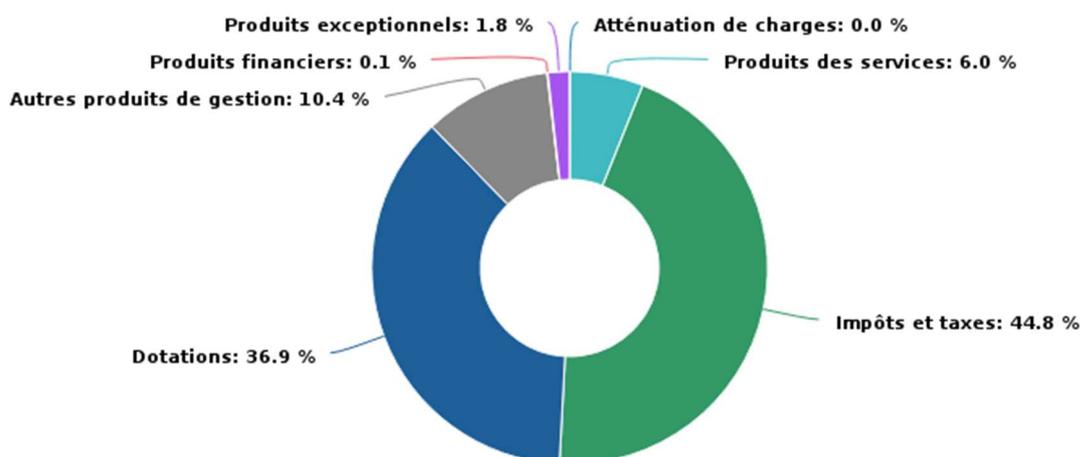
1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2023, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 3 909 023,19 €, elles étaient de 3 598 313 € en 2022. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles de fonctionnement



Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Impôts / taxes	1 629 481 €	1 618 980 €	1 748 342 €	7,99 %
Dotations, Subventions ou participations	1 195 546 €	1 334 199 €	1 442 347 €	8,03 %
Recettes d'exploitation	536 273 €	606 644 €	639 001 €	5,33 %
Autres recettes	15 784 €	38 486 €	79 329 €	194,05 %
Total Recettes réelles de fonctionnement	3 377 087 €	3 598 313 €	3 909 023,19 €	8,61 %

Les impôts et taxes sont principalement composés de la fiscalité locale et des redevances d'occupation du domaine public. Ils augmentent de 7,99 %.

- Pas d'augmentation des taux de la fiscalité en 2023.
- Sans augmentation des taux, la recette des taxes locales a augmenté de 100 000 €, en raison de l'augmentation des bases et de leur revalorisation à hauteur de + 7,4 %.
- Les redevances d'occupation du domaine public progressent de 31,35 % en 2023 en raison de la modification tarifaire de l'aire de stationnement des camping-cars.

Les dotations de fonctionnement : la Dotation Globale de Fonctionnement progresse de 0.6 % en 2023 et les dotations de péréquation de 12,05 % €.

Les recettes d'exploitation, principalement composées des recettes du stationnement payant et des revenus des immeubles ont augmenté de 5,33 %.

Les produits exceptionnels (autres recettes) en forte augmentation en raison de la vente d'un immeuble ne présentant plus d'intérêt public, de plusieurs matériels et petites parcelles de terrain.

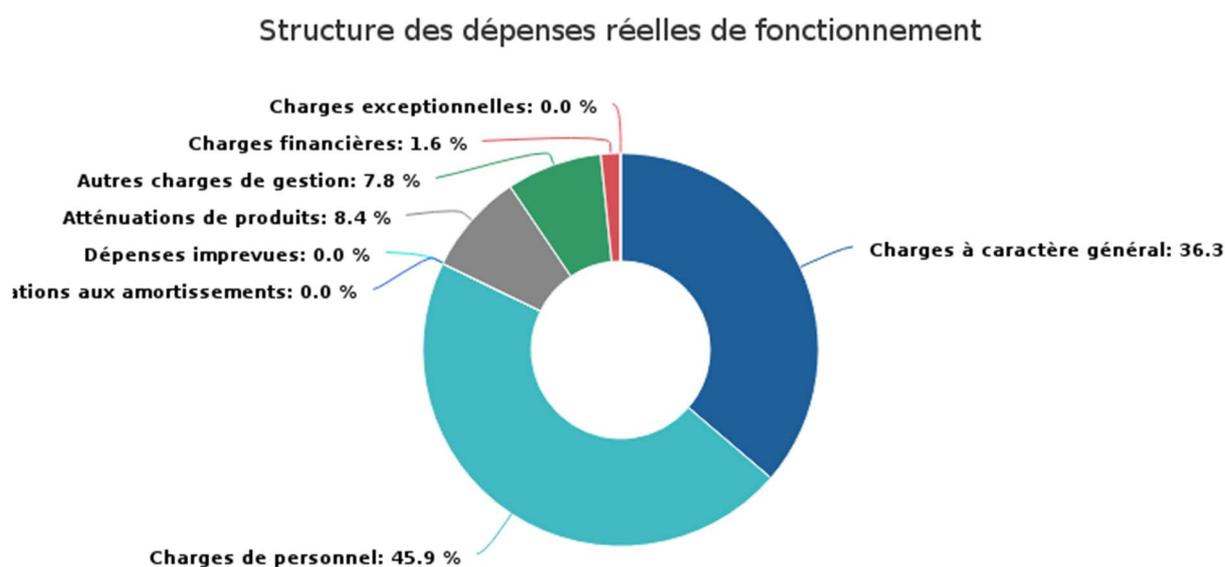
1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, on y retrouve principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2023, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 3 173 291 €, elles étaient de 2 978 930 € en 2022.

Elles se décomposent de la façon suivante :



Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Charges de gestion	1 045 423 €	1 292 685 €	1 399 595 €	8,27 %
Charges de personnel	1 226 584 €	1 368 472 €	1 457 349 €	6,49 %
Atténuation de produits	267 838 €	269 372 €	265 515 €	-1,43 %
Charges financières	40 064 €	46 713 €	50 775 €	8,7 %
Autres dépenses	0 €	1 685 €	55 €	-96,74 %
Total Dépenses réelles de fonctionnement	2 579 912 €	2 978 930 €	3 173 291 €	6,52 %

Les charges de gestion (énergie, carburant, téléphonie, maintenance, entretien des biens, assurance...) augmentent de 8,27 % par rapport à n-1 principalement sous l'effet d'un contexte inflationniste et de la flambée des coûts de l'énergie. Les autres charges de gestion courantes (indemnités des élus, contributions et adhésions diverses) sont assez stables.

Les atténuations de produits sont principalement composées des attributions de compensations vers la communauté de communes à hauteur de 246 970 € et sont stables.

La masse salariale impactée principalement par plusieurs mesures gouvernementales et de l'absentéisme progresse de 6,49 %.

Les charges financières impactées en 2022 par la contractualisation d'un nouvel emprunt progressent selon les tableaux d'amortissements.

Section de fonctionnement : à retenir

Rappel du compte administratif 2022 : dépenses totales 3 110 838 € / recettes totales 3 629 634.83 € hors reprise du résultat n-1.

En 2023 ces mêmes dépenses et recettes s'élèvent à 3 571 961 € et 3 930 584 €.

Les dépenses totales de fonctionnement (y compris les écritures comptables d'ordre) sont en hausse de 14,82 % par rapport au CA 2022.

Les recettes totales de fonctionnement (y compris les écritures comptables d'ordre) sont en hausse de 14,26 % par rapport au CA 2022.

Taux d'exécution :

Les taux d'exécution de la section de fonctionnement en dépenses réelles et en recettes réelles sont respectivement de 96,05 % et 103,75 %.

Le résultat de fonctionnement 2023 :

	Résultat de fonctionnement 2023 (Recettes-Dépenses)	358 624,14 €
002	Excédent de fonctionnement 2022 reporté	216 496,38 €
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER et AFFECTER au BP 2024	575 120,52 €

2. Section d'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

2.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...);
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement) ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2023, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 259 372 €, elles étaient de 2 099 766 € en 2022. Elles se décomposent de la façon suivante :

Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Subvention d'investissement	104 806 €	39 442 €	573 716 €	1 345,58 %
Emprunt et dettes assimilées	3 655 €	1 302 949 €	10 525 €	-99,19 %
Dotations, fonds divers et réserves	610 971 €	744 436 €	665 000 €	0 %
<i>Dont 1068</i>	<i>500 000 €</i>	<i>600 000 €</i>	<i>550 000 €</i>	<i>-8,33 %</i>
Autres recettes d'investissement	33 370 €	12 939 €	10 130 €	-21,71 %
Total recettes réelles d'investissement	752 803 €	2 099 766 €	1 259 372 €	-40,02 %

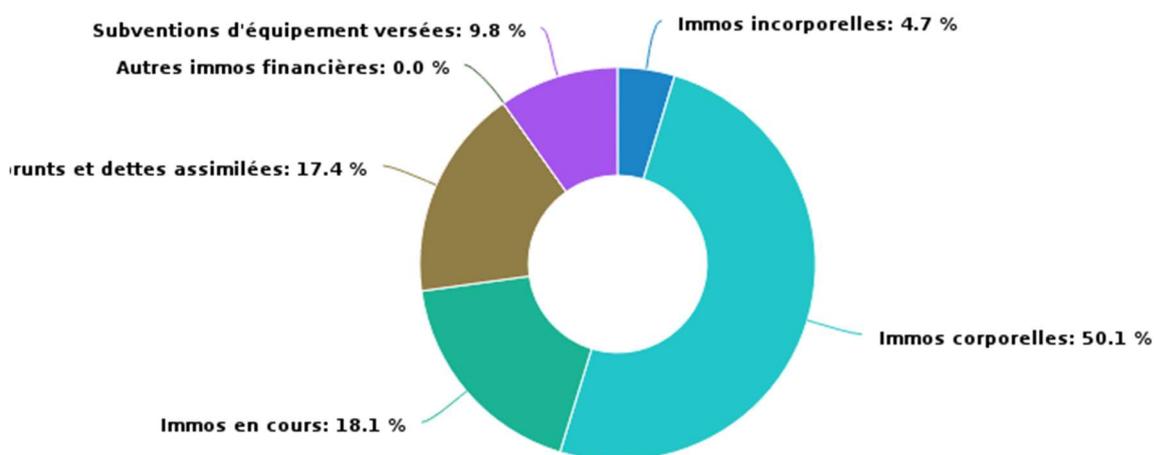
2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2023, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 1 269 089 €, elles étaient de 1 173 771 € en 2022.

Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Immobilisations incorporelles	25 083 €	54 654 €	49 338 €	-9,73 %
Immobilisations corporelles	330 390 €	587 572 €	646 293 €	9,99 %
Immobilisations en cours	188 044 €	212 440 €	260 890 €	22,81 %
Emprunts et dettes assimilées	209 833 €	204 143 €	224 926 €	10,18 %
Autres dépenses d'investissement	125 752 €	114 960 €	87 639 €	-23,77%
Total dépenses réelles d'investissement	879 103 €	1 173 771 €	1 269 089 €	8,12 %

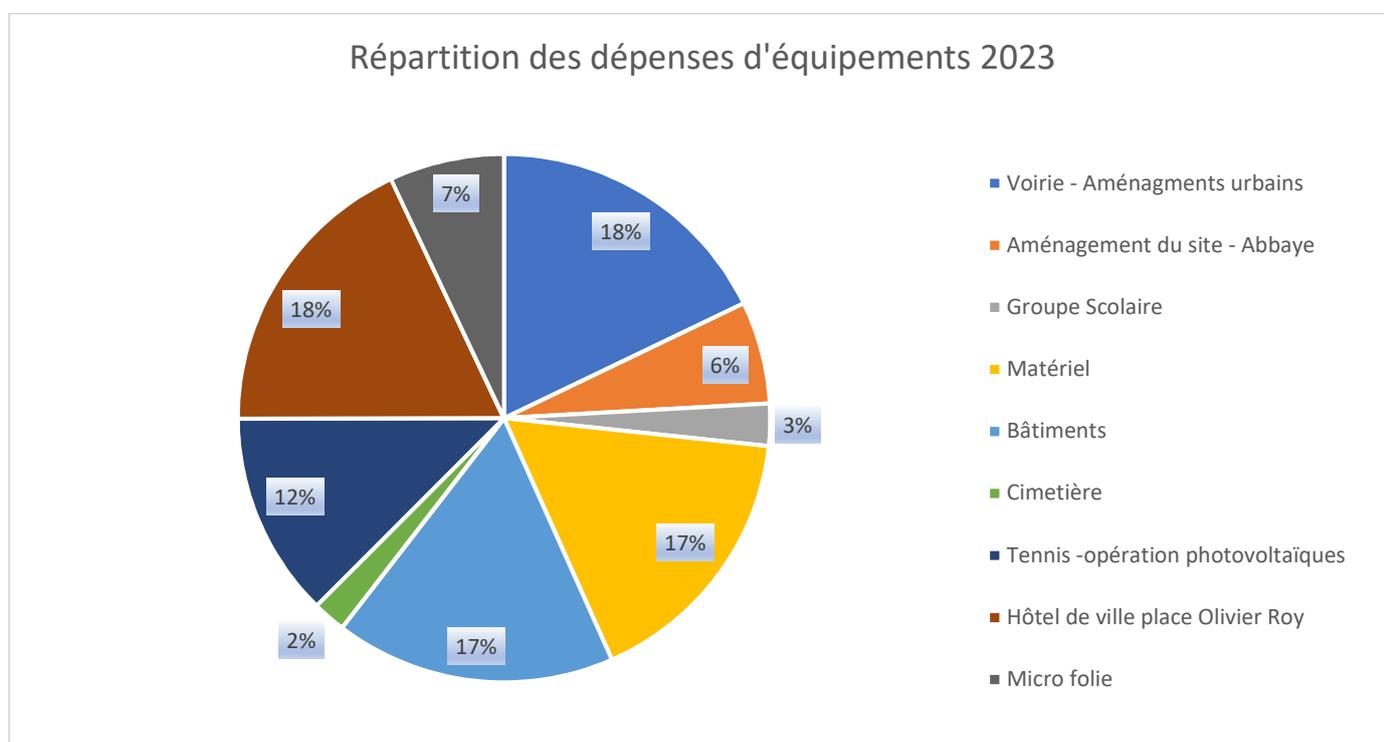
En 2023 les dépenses réelles d'investissement se compose plus en détail comme suit :

- Dépenses d'équipement : 976 784 €
- Dépenses financières : 224 926 €
- Fonds de concours et prise à capital : 67 377 €

Dépenses d'équipements	Prévisions budgétaires	Réalisation	Taux de réalisation	Restes à réaliser
Réalisé 2023	3 673 980 €	976 784 €	26,59 %	2 493 644 €
Réalisé 2022	2 995 731 €	905 975 €	30.24 %	793 268 €
Réalisé 2021	1 292 319 €	597 318 €	46.22 %	615 391 €
Rappel 2020	1 403 863 €	838 928 €	59.76 %	493 841 €

Le taux assez bas de réalisation des dépenses d'équipement 2023 est essentiellement dû au commencement tardif des travaux de construction de l'hôtel de ville qui représente la prévision budgétaire la plus importante. En outre, beaucoup de travaux ont été achevés ou réalisés en fin d'année et n'ont pu faire l'objet d'une facturation sur 2023 expliquant ainsi le montant élevé des restes à réaliser.

Les principales dépenses d'équipements 2023 se répartissent dans les secteurs d'interventions de la collectivité de la façon suivante :



Section d'investissement : à retenir

Rappel :

Rappel du compte administratif 2022 : dépenses 1 207 292 € / recettes 2 233 874 € (hors reprise du résultat n-1).

Ces mêmes dépenses et recettes 2023 sont 1 359 892 € / 1 727 282 €.

Les dépenses totales (hors reprise du déficit et y compris écritures comptables d'ordre) d'investissement sont en hausse de 12,64 % par rapport au CA 2023.

Les recettes totales (y compris écritures comptables d'ordre) d'investissement sont en baisse de -22,67 % par rapport au CA 2023. (Rappelons qu'en 2022 d'un prêt d'un montant d'1 300 000 € à été contracté)

Taux d'exécution :

Les taux d'exécution de la section d'investissement en dépenses réelles et en recettes réelles sont respectivement de 31,61 % et de 53,74 %.

Le résultat d'investissement 2023

	Résultat d'investissement 2023 (Recettes-Dépenses)	367 390,71 €
002	Excédent d'investissement 2022 reporté	980 898,87 €
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER et AFFECTER au BP 2024	1 348 289,58 €

3. Résultats globaux de l'exercice 2023

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	3 571 961,53 €	3 930 585,67 €	358 624,14 €
Section d'investissement	1 359 892,25 €	1 727 282,96 €	367 390,71 €
Total	4 931 853,78 €	5 657 868,63 €	726 014,85 €

Reports n-1	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	216 496,38 €	-
Section d'investissement	0 €	980 898,87 €	-

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	3 571 961,53 €	4 147 082,05 €	575 120,52 €
Section d'investissement	1 359 892,25 €	2 708 181,83 €	1 348 289,58 €
Total	4 931 853,78 €	6 855 263,88 €	1 923 410,10 €

Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'investissement	2 493 644 €	858 814 €	-1 634 830 €

4. Ratios d'analyse financière

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'épargne brute, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

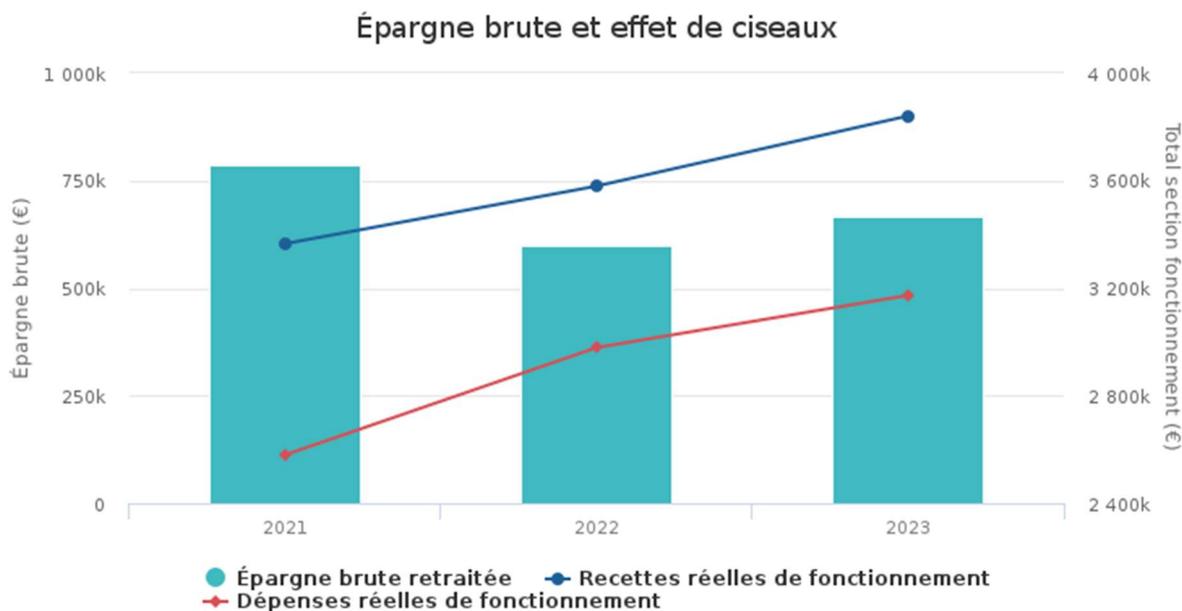
A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.

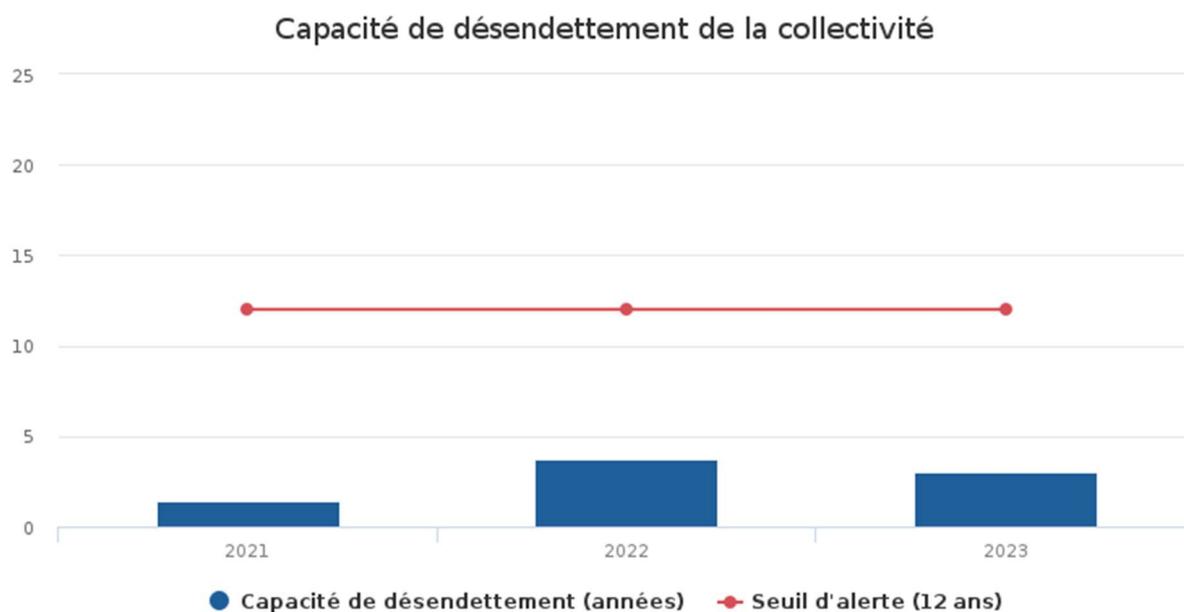
Évolution des niveaux d'épargne de la collectivité

Année	2021	2022	2023
Recettes Réelles de fonctionnement	3 377 087	3 598 313	3 909 023 €
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>13 395</i>	<i>19 055</i>	<i>68 434</i>
Dépenses Réelles de fonctionnement	2 579 912	2 978 930	3 173 291
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>0</i>	<i>1 685</i>	<i>55</i>
Epargne brute (€)	785 508	600 666	667 397
Taux d'épargne brute %	23,34 %	16,78 %	17,38 %
Amortissement du capital de la dette	206 234 €	201 718 €	223 339 €
Epargne nette (€)	579 274 €	398 958 €	444 058 €
Encours de dette	1 149 356 €	2 247 638 €	2 024 299 €

Le montant d'épargne brute de la Collectivité est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (prendre en compte les retraitements). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la Collectivité et de possiblement dégrader sa situation financière.



Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une collectivité française se situait aux alentours de 15% en 2021 (DGCL – Données DGFIP).



Endettement

A l'inverse de l'exercice n-1, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt en 2023.

Elle conserve donc son excellente solvabilité puisque sa capacité de désendettement se situe entre 4 et 5 ans tous budgets confondus, bien en dessous du seuil d'alerte.

Année	2021	2022	2023
Annuité	246 238 €	247 131 €	274 114 €
Variation annuité	-35 052 €	+833 €	+26 983 €

Etat de la dette simplifié

	Objet	Taux	Dettes à l'origine	capital restant dû au 31/12/2023	Durée résiduelle	Variation annuité 2024
1	Réhabilitation logement SJB	4,70	85 000,00	18 794,91 €	3	
3	Préfinancements	2,21	600 000,00	304 718,40 €	7	
4	Investissement 2007	3,71	509 590,00	164 526,84 €	5	
6	Travaux réseau eau (SIAEP)	3,47	85 000,00	32 768,14 €	8	
7	Restaurant scolaire	5,31	460 000,00	127 960,12 €	5	
8	Achat New Way + travaux	2,28 taux variable	457 948,84	28 510,36 €	1	
9	Prêt travaux Cantillac	3,39	95 172,00	0,00 €	0	-5 630,48 €
10	Prêt Cantillac chemin rural	1,48	20 000,00	6 241,29 €	3	
11	Prêt travaux cimetière Eyvirat	4,99	18 000,00	0,00 €	0	-1 671,31 €
12	Eyvirat Mairie	4,37	11 600,00	613,75 €	1	-623,49 €
13	Eyvirat réhabilitation logement	1,35	68 531,00	46 556,15 €	16	
14	Eyvirat réhabilitation logement	1,35	29 183,00	18 500,24 €	12	
15	St Crépin Mairie	4,60	20 000,00	6 711,29 €	3	
16	St Crépin Mairie	4,65	35 000,00	11 771,23 €	4	
17	Sencenac Puy de Fourches Local Tech	3,27	40 000,00	0,00 €	0	-4 705,76 €
18	Valeuil achat immobilier	4,65	40 000,00	12 729,82 €	4	
19	Valeuil Travaux Eglise	4,57	30 000,00	0,00 €	0	-693,15 €
20	Valeuil colombarium	3,00	15 000,00	2 408,68 €	2	
21	Valeuil divers travaux	0,95	38 000,00	13 464,97 €	3	
22	Valeuil achat immobilier	4,67	40 000,00	13 464,97 €	4	
23	Hôtel de ville - investissements	1,60	1 300 000,00	1 216 242,55 €	18,5	

Variation de l'annuité de la dette 2024

-13 324,19 €

CHAPITRE 2 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Impôts / taxes	0 €	0 €	0 €	0 %
Dotations, Subventions ou participations	7 315 €	0 €	0 €	- %
Recettes d'exploitation	117 162 €	136 411 €	141 146 €	3,47 %
Total Recettes de fonctionnement	124 477 €	136 411 €	141 146 €	3,47 %

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Charges de gestion	13 829 €	13 740 €	31 881 €	130,54 %
Charges de personnel	18 136 €	18 527 €	20 000 €	7,95 %
Charges financières	12 030 €	10 775 €	9 493 €	-11,9 %
Total Dépenses de fonctionnement	43 996 €	43 043 €	61 374 €	42,11 %

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Subvention d'investissement	0 €	0 €	27 600 €	- %
Emprunt et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	- %
Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €	50 000 €	0 %
<i>Dont 1068</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>50 000 €</i>	<i>0 %</i>

Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 %
Total recettes d'investissement	0 €	0 €	77 600 €	- %

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Immobilisations incorporelles	0 €	579 €	29 900 €	5 064,08 %
Immobilisations corporelles	2 899 €	17 209 €	16 390 €	-4,76 %
Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	- %
Emprunts et dettes assimilées	43 306 €	44 098 €	44 918 €	1,86 %
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 %
Total dépenses d'investissement	46 205 €	61 888 €	91 209 €	47,38 %

3. Résultats de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	168 346,97 €	188 306,16 €	19 959,19 €
Section d'investissement	138 369,83 €	184 572 €	46 202,17 €
Total	306 716,80 €	372 878,16 €	66 161,36 €

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	57 811,64 €	-
Section d'investissement	0 €	98 204,91 €	-

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	168 346,97 €	246 117,80 €	77 770,83 €
Section d'investissement	138 369,83 €	282 776,91 €	144 407,08 €

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	0 €	-
Section d'investissement	62 509 €	0 €	-
Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	168 346,97 €	246 117,80 €	77 770,83 €
Section d'investissement	138 369,83 €	282 776,91 €	144 407,08 €
Total	306 716,80 €	528 894,71 €	222 177,91 €

4. Ratios d'analyse financière

Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Recettes Réelles de fonctionnement	124 477	136 411	141 146	3,47 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	0	0	0	- %
Dépenses Réelles de fonctionnement	43 996	43 043	61 374 €	42,11 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	0	0	0	- %
Epargne brute (€)	80 480	93 367	79 772	-14,56%
Taux d'épargne brute %	64,65 %	68,45 %	56,48 %	-
Amortissement du capital de la dette	43 306 €	44 098 €	44 918 €	1,86%
Epargne nette (€)	37 174 €	49 269 €	34 854 €	-28,84%
Encours de dette	433 433 €	389 334 €	344 416 €	-11,54 %
Capacité de désendettement	5,39	4,17	4,31	-

	TAUX	DETTE			
	TAUX	Objet	Dettes à l'origine	capital restant dû au 31/12/2023	Durée résiduelle
1	3,71	Assainissement	250 000,00 €	80 715,27 €	6
2	3,47	Réhabilitation STEP	260 000,00 €	98 393,71 €	9
3		Avance Adour Garonne	15 840,00 €	4 224,00 €	5
4		Avance Adour Garonne	22 483,30 €	7 494,50 €	6
5		Avance Adour Garonne	5 445,90 €	2 178,36 €	7
6	2,07	Assainissement Valeuil	42 300,00 €	12 509,77 €	9
7	4,27	Assainissement Valeuil	57 000,00 €	16 598,92 €	5
8	0,98	Assainissement Brantôme	150 000,00 €	122 301,94 €	19
		Capital restant dû au 31/12/2023		344 416,47 €	

CHAPITRE 3 : BUDGET ANNEXE VENTE ENERGIES

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Impôts / taxes	0 €	0 €	0 €	0 %
Dotations, Subventions ou participations	0 €	0 €	0 €	- %
Recettes d'exploitation	10 682 €	10 779 €	10 585 €	-1,8 %
Autres recettes	0 €	0 €	0 €	0 %
Total Recettes réelles de fonctionnement	10 682 €	10 779 €	10 585 €	-1,8 %

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Charges de gestion	416 €	1 398 €	873 €	-37,55 %
Charges de personnel	0 €	0 €	0 €	- %
Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €	- %
Charges financières	1 801 €	1 623 €	1 445 €	-10,97 %
Autres dépenses	0 €	0 €	0 €	0 %
Total Dépenses réelles de fonctionnement	2 217 €	3 022 €	2 319 €	-23,26 %

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Subvention d'investissement	0 €	0 €	0 €	- %
Emprunt et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	- %
Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €	0 €	0 %

Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
<i>Dont 1068</i>	0 €	0 €	0 €	0 %
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 %
Total recettes réelles d'investissement	0 €	0 €	0 €	- %

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €	- %
Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €	- %
Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	- %
Emprunts et dettes assimilées	5 128 €	5 128 €	5 128 €	0 %
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 %
Total dépenses réelles d'investissement	5 128 €	5 128 €	5 128 €	0 %

3. Résultats de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	7 706,65 €	11 345,91 €	3 639,26 €
Section d'investissement	5 888,93 €	5 387,53 €	-501,40 €
Total	13 595,58 €	16 733,64 €	3 137,86 €

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	20 665 €	-
Section d'investissement	0 €	10 905 €	-

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	7 706,65 €	32 011,40 €	24 304,75 €
Section d'investissement	5 888,93 €	16 293,13 €	10 404,20 €
Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	0 €	-
Section d'investissement	0 €	0 €	-
Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	7 706,65 €	32 011,40 €	24 304,75 €
Section d'investissement	5 888,93 €	16 293,13 €	10 404,20 €
Total	13 595,58 €	48 304,53 €	34 708,95 €

4. Ratios d'analyse financière

Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Recettes Réelles de fonctionnement	10 682	10 779	10 585	-1,8 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	0	0	0	- %
Dépenses Réelles de fonctionnement	2 217	3 022	2 319	-23,26 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	0	0	0	- %
Epargne brute (€)	8 464	7 757	8 266	6,56%
Taux d'épargne brute %	79,24 %	71,96 %	78,09 %	-
Amortissement du capital de la dette	5 128 €	5 128 €	5 128 €	0%
Epargne nette (€)	3 336 €	2 629 €	3 138 €	19,36%
Encours de dette	50 025 €	44 897 €	39 769 €	-11,76 %
Capacité de désendettement	5,76	5,62	4,66	-

Etat de la dette simplifié :

Objet	Dette à l'origine	capital restant dû au 31/12/2022	Taux	Durée résiduelle
Panneaux Photovoltaïques	100 000,00 €	39 768,73 €	3,71	8

CHAPITRE 4 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LAPOUGE

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Impôts / taxes	0 €	0 €	0 €	0 %
Dotations, Subventions ou participations	0 €	0 €	0 €	- %
Recettes d'exploitation	0 €	13 920 €	0 €	-100 %
Autres recettes	0 €	0 €	0 €	0 %
Total Recettes de fonctionnement	0 €	13 920 €	0 €	-100 %

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Charges de gestion	7 651 €	0 €	0 €	0 %
Charges de personnel	0 €	0 €	0 €	- %
Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €	- %
Charges financières	0 €	0 €	0 €	- %
Autres dépenses	0 €	0 €	0 €	0 %

Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Total Dépenses de fonctionnement	7 651 €	0 €	0 €	- %

2. Section d'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

2.1 Les recettes d'investissement

Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Subvention d'investissement	0 €	0 €	0 €	- %
Emprunt et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	- %
Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €	0 €	0 %
<i>Dont 1068</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 %</i>
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 %
Total recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	- %

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €	- %
Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €	- %
Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	- %
Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	- %
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 %
Total dépenses d'investissement	0 €	0 €	0 €	- %

3. Résultats de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	0 €	0 €
Section d'investissement	0 €	0 €	0 €
Total	0 €	0 €	0 €

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	84 150,42 €	-
Section d'investissement	50 995 €	0 €	-

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	84 150,42 €	84 150 €
Section d'investissement	50 995 €	0 €	-50 995,23 €

Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	0 €	-
Section d'investissement	0 €	0 €	-

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	84 150 €	84 150 €
Section d'investissement	50 995 €	0 €	-50 995 €
Total	50 995 €	84 150 €	33 155 €

Le désendettement global de la commune en 2023 s'élève à :

- Remboursement en capital : 273 384 €
- Paiement des intérêts de la dette : 61 714 €